

Lutte contre la drogue

Marc Ondo trouvé avec du chanvre à son domicile

AEE
Libreville/Gabon

LES agents de la direction générale de l'Office central de lutte antidrogue (Oclad) ont récemment mis la main sur Marc Ondo. Ce compatriote de 30 ans, résidant au quartier Cocotiers, se livrerait, selon toute vraisemblance, à la vente du chanvre indien. Soupçon corroboré par la fouille effectuée à son domicile, où les éléments de l'Oclad ont saisi un sac contenant plus d'une centaine de ballots de cannabis.

Marc Ondo se présente comme un ouvrier de la Société des brasseries du Gabon (Sobraga). Filé depuis quelques semaines par les agents de l'Office antidrogue, il est pris au quartier Cocotiers, avec sur lui près d'une centaine de ballots de chanvre indien, qu'il dit s'être procurés auprès d'un de ses lieutenants, un certain "Mix", introuvable jusqu'à ce jour. "Mix", donné également comme le cerveau de ce trafic, travaillerait de connivence avec sa mère qui, elle, se procurerait la marchandise dans l'arrière-pays...

De source policière, Marc Ondo, pourtant inconnu des fichiers de la police, serait utilisé par "Mix". En effet, ce dernier, après avoir récupéré la marchandise chez sa mère à Avéa, et pour brouiller les pistes, se servirait du domicile de Ondo comme base arrière en vue de la distribution en toute discrétion. Bien entendu, croient savoir les enquêteurs, si sieur Ondo accepte ainsi de collaborer, c'est parce qu'il toucherait des dividendes, lorsque la vente du stupéfiant est effectuée. Il se trouve que ce sont toutes ces informations qui ont

permis aux agents de la direction générale de l'Oclad de remonter la filière, et de mettre en place le dispositif ayant abouti à la neutralisation de Marc Ondo, à son domicile. Cependant, "Mix" et sa mère sont toujours dans la nature. Mais en attendant que ses complices présumés le rejoignent, Ondo devrait quand même être présenté seul devant le parquet de Libreville cette fin de semaine.

Marc Ondo dans les locaux de l'Oclad, tenant une partie du chanvre retrouvé chez lui.



Photo : Abel Eyeghe Ekore

Braconnage à Lambaréné

Les pourvoyeurs en armes et munitions des chasseurs du Lac Azingo

Slyve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

BAKARI Iya, commerçant d'une cinquantaine d'années, résidant à Bifoun - il se dit Gabonais -, et Frédéric Akendjé, un compatriote de 69 ans, établi dans les Lacs, ont été dernièrement arrêtés par les agents de l'antenne de la Police d'investigations judiciaires (PJ) de Lambaréné, à la faveur d'une rafle. Présentés devant le parquet, qui les a écroués à la prison centrale, en fin de semaine dernière, les deux hommes sont pour-

suivis pour s'être livrés à une intense activité de braconnage, notamment dans la zone protégée du lac Azingo. Selon le rapport d'enquête policière, les deux présumés braconniers font partie d'un réseau, qui opère depuis 2010, et dont Bakari Iya serait le cerveau. Les activités de ce dernier s'étendraient même au reste du territoire national, où il sillonne différentes zones protégées pour approvisionner de prime abord les forestiers en vivres et autres produits de consommation. « Mais il ne s'agit que d'une prestation de façade, car le mis en cause alimentait, en principe, les

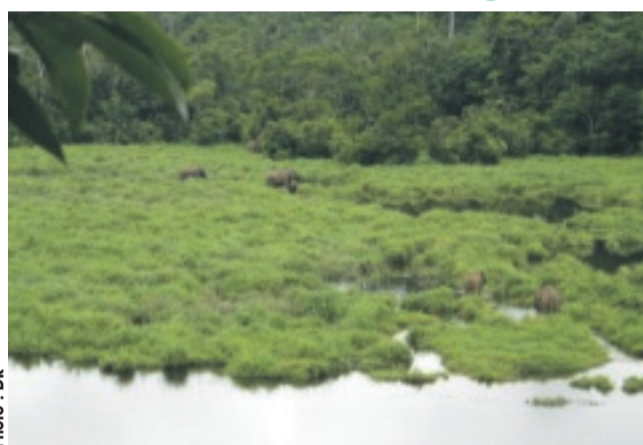


Photo : DR

Plusieurs éléphants vivant ici sont tombés sous les balles des membres de ce réseau depuis 2010.

membres de son réseau en grande chasse », fait savoir armes et en munitions de un flic proche de ce dossier.

En effet, le second passage effectué par Baktari Iya et son complice présumé sur les sites occupés par les chasseurs ne serait qu'un prétexte pour récupérer les défenses d'éléphants et autres parties des carcasses d'animaux très prisées par les clients du réseau. Aussi, les investigations menées par les fins limiers de la PJ de Lambaréné permettront-elles de déterminer avec exactitude que les fruits de cette activité illégale sont acheminés au Cameroun, à travers un circuit de distribution solidement établi. La dernière campagne de distribution d'armes et au-

tres munitions aurait même débouché sur l'élimination d'une dizaine de pachydermes. Reste maintenant à l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN) de prendre toutes ses responsabilités, pour que les deux hommes répondent véritablement de leurs actes devant la justice. Car, le fait que les membres de ce réseau se retrouvent très souvent mis hors de cause, amène à suspecter une couverture. En attendant, en dépit d'une récente saisie de quatre fusils - deux de type 458 et deux calibres 12-, les activités de ces braconniers sont loin de diminuer.

Escroquerie au PK8

Obounou Zogo et les fausses maisons à louer

COE
Libreville/Gabon

INTERPELLÉ dernièrement par la Brigade sud du Camp-Roux, Jéro Obounou Zogo, 24 ans, Gabonais, sans domicile fixe, exerçant en qualité de maçon-carreleur, est poursuivi pour escroquerie, car il aurait reçu de manière induue l'argent des loyers d'autrui. Le mis en cause lui-même affirme qu'il aurait été sollicité par un certain Parfait Ekogha, alias "Stéphane", qu'il présente comme l'un de ses amis. D'après toujours son récit, Ekogha, dans un premier temps, lui donne un téléphone portable afin de gérer les appels liés à la location des maisons de ses parents au PK8, données malhonnêtement comme libres. Par la suite, Obounou dit avoir été contacté par une personne qui aurait pris connaissance des maisons à louer sur des affiches publicitaires. Aussi, sieur Obounou Zogo fixe-t-il rendez-vous à ce client potentiel. Sur le terrain, la visite d'une des maisons



Photo : Cadette Ondo Eyi

Jéro Obounou Zogo, le présumé escroc dans les locaux de la gendarmerie.

convoitées s'effectue exclusivement à travers la fenêtre. Il fait croire à la personne intéressée que la maison est encore occupée, mais que les habitants ne tarderaient pas à la libérer... Cette étape terminée, la victime, naïvement, débourse une somme de 250 000 francs au titre d'avance sur loyer, pensant augmenter ses chances d'être l'heureux locataire de l'appartement identifié une fois que celui-ci sera libre. Malheureusement, pour le candidat à la location, quelque temps après, Jéro Obounou Zogo devient injoignable. Des supercheries de cette nature, il semble que l'indélicat les ait multipliées à loisir, laissant derrière lui de nombreuses personnes dans le désarroi. Les sommes per-

çues par Obounou Zogo, dans cette arnaque aux allures d'un feuilleton, vont de 100.000 à 260.000 francs

par client, avec toujours le même épilogue: le bailleur subitement devenu introuvable.

Ayant enregistré plusieurs plaintes contre le présumé escroc, la Brigade sud du Camp-Roux a fini par l'ap-

préhender. Conduit au poste, il a reconnu les faits et sera présenté devant la justice en début de semaine prochaine.

Du 1^{er} au 30 septembre 2015
VIVEZ LA RENTRÉE AU FRAIS
au bureau, à l'école et à la maison.

split ICESTREAM 9000 BTU

à partir de **167 000** F.cfa au lieu de ~~197 000~~ F.cfa

LIBREVILLE - BP 2 136 - Tel : (241) 72 19 60 - Fax : (241) 78 22 55
PORT GENTIL - BP 411 - Tel : 55 39 25 - Fax : 55 09 53
email : sogafric.services@groupe-sogafric.com - www.sogafric-services.com